

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19, avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2011-39640/DENV

Nouméa, le 16 SEP. 2011

Le Directeur,

à

Monsieur Jean Lèques
Maire de la commune de Nouméa
16 rue du général Mangin
BP K1
98849 Nouméa cedex

RAR n° RA 01 500 293 5 NC

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
exploitation d'une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires
domestiques ou assimilées à Rivière Salée

Référence : demande déposée le 20 septembre 2010 et complétée le 20 mai 2011

Pièces jointes : un projet d'arrêté et ses prescriptions techniques

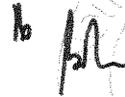
Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint le projet d'arrêté autorisant la commune de Nouméa à mettre en service une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, exploitée par la société Calédonienne des Eaux, à Rivière Salée.

Conformément à l'article 413-21 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez **d'un délai de 15 (quinze) jours** pour présenter vos observations par écrit.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jacques FOURMY



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19, avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2011-39676/DENV

Nouméa, le 16 SEP 2011

Le Directeur,

à

Directeur général de la Calédonienne des Eaux
13 rue Edmond Harbulot – PK6
BP 812
98845 Nouméa cedex

RAR n° RA 01 500 265 7 NC

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
exploitation d'une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires
domestiques ou assimilées à Rivière Salée

Référence : demande déposée le 20 septembre 2010 et complétée le 20 mai 2011

Pièces jointes : un projet d'arrêté et ses prescriptions techniques

Monsieur le directeur général,

Veillez trouver ci-joint le projet d'arrêté autorisant la commune de Nouméa à mettre
en service une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou
assimilées, exploitée par la société Calédonienne des Eaux, à Rivière Salée.

Conformément à l'article 413-21 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez **d'un délai de 15 (quinze) jours** pour présenter vos observations par écrit.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur
général, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jacques FOURMY

